

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 SEPTEMBRE 2013, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE  
Projets de règlements nos 241-17 et 243-107  
Débutant à 20 h et se terminant à 21 h 44**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 août 2013
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Embauche permanente et majoration de salaire – Contremaître général des travaux publics
  - 5.2 ~~Embauche permanente – Directeur du Service de la sécurité incendie~~
  - 5.3 Embauche – Secrétaire au greffe
  - 5.4 Autorisation de renouvellement – Contrat en assurances collectives
  - 5.5 Démission – Directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
  - 5.6 Embauche – Surveillant de gymnase
  - 5.7 Embauche – Directrice du service de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois d'août 2013
  - 6.2 Transferts budgétaires
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Autorisation - Regroupement de l'UMQ – Achat de différents produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées
  - 7.2 Autorisation – Achat regroupé UMQ – Sel de déglacage
  - 7.3 Autorisation de paiement – Avis de changement et acceptation définitive – Décompte progressif no 4 – Agrandissement de la station d'épuration, Lot 1 – Mécanique de procédé, Électricité et Instrumentation contrôle, Acceptation définitive (APP-10-038-GE)
  - 7.4 Autorisation – Frais supplémentaires pour excédent de précipitations – Contrat de déneigement 2010-2015
  - 7.5 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels et frais remboursables – Construction d'une nouvelle école et centre multifonctionnel
  - 7.6 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels et frais remboursables - Service de plans et devis –

Construction d'une nouvelle école et centre multifonctionnel

## **8. URBANISME**

- 8.1 Demande 13-PIIA-16 – Affichage commercial Tim Hortons – Lot 5 241 947 – Chemin de Chambly
- 8.2 Demande 13-PIIA-17 – Projet de construction de la caserne de pompiers – Lot 2 599 523 – Chemin Bellevue
- 8.3 Demande 13-PIIA-18 – Projet de construction résidence bi-génération – Lot 4 947 023 – 3659, rue Gérard-La Palme – Les Gestions MKA
- 8.4 Demande d'appui – 13-CPTAQ-04 – Projet de clinique vétérinaire – 2694, Chemin Bellerive
- 8.5 Proposition d'un nom de rue pour le projet des Jardins d'Isaïe
- 8.6 Cession de terrain aux fins de parc – Permis de lotissement – Lots 5 137 038 à 5 138 040, 5 138 539, 5 138 540 et 5 344 505 – Projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Demande d'aide financière –Table des aînés du Bassin de Chambly – 7<sup>e</sup> salon des aînés
- 10.2 Demande d'aide financière – Centre communautaire l'Entraide Plus inc.
- 10.3 Demande d'aide financière – Souper bénéfique au profit de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly
- 10.4 Remerciements – Madame Johanne Bédard

## **11. ENVIRONNEMENT**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Avis de motion – Règlement no 431-1 E  
Règlement modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$
- 13.2 Avis de motion – Règlement no 459-A  
Règlement concernant la constitution d'un service de sécurité incendie
- 13.3 Adoption – Règlement no 241-16  
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des opérations cadastrales en lien avec des projets de construction de résidences unifamiliales jumelées dans le secteur Centre dans l'ensemble des zones H43, H44 et H45
- 13.4 Adoption – Second projet de règlement no 241-17  
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136
- 13.5 Adoption – Règlement no 243-105  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser une typologie d'habitation unifamiliale jumelée sur

des terrains vacants situés dans les zones H43, H44 et H45 du secteur Centre

- 13.6 **Adoption – Règlement no 243-106**  
Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger certaines dispositions réglementaires conformément aux besoins des citoyens et des nouveaux modes de développement résidentiel
- 13.7 **Adoption – Second projet de règlement no 243-107**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf le Riviera
- 13.8 **Adoption – Règlement no 457-E**  
Règlement d'emprunt autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy phase II et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 655 310 \$
- 13.9 **Adoption – Règlement no 458-E**  
Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition de véhicules, équipements et matériel pour le service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme de 1 635 000 \$
- 13.10 **Avis de motion - Règlement no 243-108**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200
- 13.11 **Adoption – Projet de règlement no 243-108**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200
- 13.12 **Avis de motion – Règlement no 243-109**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132
- 13.13 **Adoption – Projet de règlement no 243-109**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132
- 13.14 **Avis de motion – Règlement no 460-E**  
Règlement d'emprunt autorisant des travaux de revêtement bitumineux ainsi que de nettoyage et reprofilage des fossés d'une portion de la rue Bernard-Boucher et décrétant un emprunt à long terme de 98 000 \$
- 13.15 **Abrogation et fin de procédure – Résolution PPCMOI no 451-01-2013**

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 **Autorisation – Demande de CA - Agrandissement du réseau d'aqueduc et sanitaire sur Grande-Allée afin de desservir trois (3) lots**
- 15.2 **Journée des aînés**
- 15.3 **Engagements de la Ville – Les Courses Gourmandes – 10 novembre 2013**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse

M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller  
Patrick Marquès, conseiller

Monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier ainsi que madame Ilka Grosskopf directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 32.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**13-09-363**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y retirant le point suivant :

5.2 Embauche permanente – Directeur du Service de la sécurité incendie

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 6 août 2013**

**13-09-364**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2013.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **5.1 Embauche permanente et majoration de salaire – Contremaître général des travaux publics**

**13-09-365**

CONSIDÉRANT la résolution no 13-05-178 concernant l'embauche de monsieur Michel Samson au poste de contremaître général des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la période probatoire est terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'engagement permanent de monsieur Michel Samson au poste de contremaître général des travaux publics.

DE majorer de 1 615, 83 \$ le salaire annuel de M. Michel Samson.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-141.

### **5.2 Embauche permanente – Directeur du Service de la sécurité incendie**

Ce point fut retiré

### **5.3 Embauche – Secrétaire au greffe**

**13-09-366**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Louise Beaulieu au poste de secrétaire au greffe;

QUE cette embauche soit rétroactive au 12 août 2013;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-151.

### **5.4 Autorisation de renouvellement – Contrat en assurances collectives**

**13-09-367**

CONSIDÉRANT le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie, et SSQ Groupe financier;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités membres du regroupement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la part de Mallette actuaire Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Carignan accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 mai 2014 au montant de 6 153 \$ par mois plus les taxes applicables.

#### **5.5 Démission – Directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire**

**13-09-368**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan remercie monsieur Benoît Fortier pour ses loyaux services et lui souhaite tout le succès dans ses projets futurs.

#### **5.6 Embauche – Surveillants de gymnase - Saison 2013-2014**

**13-09-369**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Ophélie Lacasse ainsi que messieurs Hugo Deslandes et Charles Damian à titre de surveillants de gymnase pour la saison 2013-2014;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.

**5.7 Embauche – Directrice du service de l’urbanisme et de l’Aménagement du territoire**

**13-09-370**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D’EMBAUCHER madame Ilka Grosskopf au poste de directrice du service de l’urbanisme et de l’Aménagement du territoire, le tout conformément aux termes et conditions à intervenir entre les parties;

DE nommer madame Ilka Grosskopf représentante de la Ville de Carignan au Comité consultatif régional d’aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (CCRA);

D’AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141.

**6. FINANCES**

**6.1 Déboursés du mois d’août 2013**

**13-09-371**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D’AUTORISER le paiement des comptes du mois d’août 2013 pour un montant de 84 507,52 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d’août, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 842 016,69 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

**6.2 Transferts budgétaires**

**13-09-372**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes:

**a) Afin de couvrir les frais d’habillement des brigadiers**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
250 \$	Activités et évènements spéciaux	02-70190-499

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
250 \$	Vêtements sécurité publique	02-21000-650

**b) Afin de couvrir les frais d'entretien du réseau routier 2013**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Asphalte Resurfaçage	02-32000-625

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Entretien – Réseau routier	02-32000-531

**c) Afin de couvrir l'achat de nouveau matériel pour le gymnase**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Expositions et foires	02-10760-519

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Biens non-durables	02-70190-699

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1 Autorisation - Regroupement de l'UMQ – Achat de différents produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées**

13-09-373

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium (Alun), de l'hypochlorite de sodium (Chlore) ainsi que du PAX-XL6, nécessaires aux activités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE mandater l'UMQ afin de préparer le document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau;

QUE l'UMQ recevra, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé (taxes en sus) à être déterminé;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques tels que le sulfate d'aluminium (Alun), l'hypochlorite de sodium (Chlore) et de PAX-XL6;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Carignan devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Carignan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **7.2 Autorisation – Achat regroupé UMQ – Sel de déglacage**

**13-09-374**

CONSIDÉRANT la résolution no 13-05-187 confiant à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'offre de Sifto Canada;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 1250 tonnes métriques de chlorure de sodium à raison de 86,98 \$ la tonne incluant le transport pour un montant total de 125 006,57 \$ taxes incluses, soit 40 000 \$ pour 2013 et 85 006,57 \$ pour 2014, auprès de Sifto Canada;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-33000-628.

**7.3 Autorisation de paiement – Avis de changement et acceptation définitive – Décompte progressif no 4 – Agrandissement de la station d'épuration, Lot 1 – Mécanique de procédé, Électricité et Instrumentation contrôle, Acceptation définitive (APP-10-038-GE)**

13-09-375

CONSIDÉRANT la résolution no 11-01-07 octroyant le contrat d'agrandissement de la station d'épuration – Lot 1 Phase II (mécanique de procédé) à Filtrum inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 106 694,13 \$ à l'entreprise Filtrum inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement 429-E.

**7.4 Autorisation – Frais supplémentaires pour excédent de précipitations – Contrat de déneigement 2010-2015**

13-09-376

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-303 octroyant le contrat de déneigement du réseau routier de la ville de Carignan, avec option de 5 ans indexée, à l'entreprise Construction DJL inc.;

CONSIDÉRANT que la quantité de neige tombée durant la dernière saison dépasse de 31,4 cm la quantité de neige prévue audit contrat;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement supplémentaire au montant de 50 615,54 \$ taxes incluses à la firme Construction DJL Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-33000-443.

**7.5 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels et frais remboursables – Construction d'une nouvelle école et centre multifonctionnel**

**13-09-377**

CONSIDÉRANT la résolution 13-06-236 autorisant la signature du protocole d'entente pour le financement d'une école primaire à Carignan soumis par la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels et frais remboursables au montant de 133 420,02 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non-affectés.

**7.6 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels et frais remboursable - Service de plans et devis – Construction d'une nouvelle école et centre multifonctionnel**

**13-09-378**

CONSIDÉRANT la résolution 13-06-236 autorisant la signature du protocole d'entente pour le financement d'une école primaire à Carignan soumis par la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels pour services d'arpentage au montant de 1349,62 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non-affectés.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Demande 13-PIIA-16 – Affichage commercial Tim Hortons – Lot 5 241 947 – Chemin de Chambly**

**13-09-379**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour l'affichage d'une enseigne détachée et d'une enseigne appliquée;

CONSIDÉRANT la proposition de l'aménagement de la terrasse tel que présenté sur le plan d'aménagement présenté par Provencher Roy, urbanisme;

CONSIDÉRANT que le service à l'auto proposé sur le plan représente une problématique quant à la circulation sur le site, particulièrement pour la sortie du site;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition d'affichage concernant l'enseigne appliquée et l'enseigne sur poteau;

D'APPROUVER le concept d'aménagement proposé pour la terrasse tel que présenté par Provencher Roy urbanisme, daté d'août 2013;

D'APPROUVER le service à l'auto;

LE tout conditionnel au dépôt d'un plan d'aménagement paysager entourant la clôture de ladite terrasse, ainsi qu'à l'installation d'une signalisation interdisant la sortie directe à la route 112 tel que recommandé par le MTQ dans une correspondance du 27 août dernier.

### **8.2 Demande 13-PIIA-17 – Projet de construction de la caserne de pompiers – Lot 2 599 523 – Chemin Bellevue**

**13-09-380**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet de construction d'une caserne d'incendie sur le site de l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue un atout pour la ville;

CONSIDÉRANT que les couleurs et les jeux des matériaux proposés, soit : encadrement des portes de garages en façade avec de la brique recyclée sur le centre communautaire existant, du bois torréfié et différentes tôles architecturales, assureront une homogénéité avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que le volume, la forme et la hauteur proposés du bâtiment assureront une insertion harmonieuse sur le site;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

La conseillère Elena Sanchez et le conseiller René Fournier votent contre.

D'APPROUVER le modèle proposé pour la construction d'une caserne d'incendie sur le site de l'hôtel de ville, tel que proposé par les architectes Labonté et Marcil, le 19 août 2013;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement numéro 244 et selon un plan d'aménagement paysager à venir concernant les aires de stationnement.

**8.3 Demande 13-PIIA-18 – Projet de construction résidence bi-génération – Lot 4 947 023 – 3659, rue Gérard-La Palme – Les Gestions MKA**

**13-09-381**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de type bi-génération;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le modèle proposé pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de type bi-génération, tel que déposé au service de l'urbanisme le 16 août, pour le lot 4 947 023, rue Gérard-La Palme;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 sur Le lot numéro 4 947 023 et selon le plan d'aménagement paysager proposé par les propriétaires soumis à la demande de PIIA.

**8.4 Demande d'appui – 13-CPTAQ-04 – Projet de clinique vétérinaire – 2694, Chemin Bellerive**

**13-09-382**

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser l'utilisation à des fins d'activité non agricole soit l'aménagement d'une clinique vétérinaire;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée, tout en respectant les critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est sans conséquence sur les activités agricoles existantes ainsi que leur développement;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté «clinique vétérinaire» n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur mais qu'un projet de modification du règlement de zonage sera adopté afin de permettre cet usage dans la zone IDR-200;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ayant pour effet de permettre l'aménagement d'une clinique vétérinaire sur la propriété située au 2694, Chemin Bellerive;

LE tout conditionnel à ce que le site fasse l'objet d'un aménagement paysager et d'un affichage de qualité, tel que requis pour toute implantation d'un nouveau commerce le long de la route 112.

#### **8.5 Proposition d'un nom de rue pour le projet des Jardins d'Isaïe**

**13-09-383**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE désigner rue Isaïe Jacques, la rue identifiée par le lot projeté no 5 138 539, tel qu'illustré au plan cadastral parcellaire préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 4 juillet 2013, minute 31801, dossier 20354.

#### **8.6 Cession de terrain aux fins de parc – Permis de lotissement – Lots 5 137 038 à 5 138 040, 5 138 539, 5 138 540 et 5 344 505 – Projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe**

**13-09-384**

CONSIDÉRANT la demande de subdivision cadastrale des lots projetés nos 5 137 038 à 5 138 040, 5 138 539, 5 138 540 et 5 344 504 dans le cadre du projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER que soient cédés à la ville, dans le cadre de la demande de subdivision, les lots projetés nos 5 137 041 et 5 138 540 tel qu'illustré au plan cadastral parcellaire préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 4 juillet 2013, minute 31801, dossier 20354.

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **10.1 Demande d'aide financière –Table des aînés du Bassin de Chambly – 7<sup>e</sup> salon des aînés**

**13-09-385**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Table des aînés du Bassin dans le cadre de son 7<sup>e</sup> salon des aînés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Table des aînés du Bassin de Chambly un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### **10.2 Demande d'aide financière – Centre communautaire l'Entraide Plus inc.**

**13-09-386**

CONSIDÉRANT le demande d'aide financière du Centre communautaire l'Entraide Plus dans le cadre de sa première campagne de levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre communautaire l'Entraide Plus un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### **10.3 Demande d'aide financière – Souper bénéfice au profit de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly**

**13-09-387**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly dans le cadre de leur souper bénéfice;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Paroisse Saint-Joseph de Chambly un montant de 100 \$ correspondant à une demie page du programme souvenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13-09-388

#### **10.4 Remerciements – Madame Johanne Bédard**

CONSIDÉRANT le départ de la directrice Madame Johanne Bédard pour une autre école;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil et le personnel de la Ville de Carignan tient à souligner le dévouement et la confiance que vous nous avez accordés durant toutes ces années de service à l'école du Parchemin;

QUE la Ville de Carignan vous remercie pour votre inestimable contribution à la collectivité carignanoise et vous souhaite tout le succès dans vos projets futurs.

### **11. ENVIRONNEMENT**

### **12. LOISIRS ET CULTURE**

#### **12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise**

13-09-389

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2013;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan octroie à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 310 joueurs, pour une somme totale de 6 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### **13. RÉGLEMENTATION**

#### **13.1 Avis de motion – Règlement no 431-1 E**

Règlement modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$

**13-09-390**

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 431-1 E modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$.

**13.2 Avis de motion – Règlement no 459-A**

**Règlement concernant la constitution d'un service de sécurité incendie**

**13-09-391**

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 459-A concernant la constitution d'un service de sécurité incendie.

**13.3 Adoption – Règlement no 241-16**

**Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des opérations cadastrales en lien avec des projets de construction de résidences unifamiliales jumelées dans le secteur Centre dans l'ensemble des zones H43, H44 et H45**

**13-09-392**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 241-16 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des opérations cadastrales en lien avec des projets de construction de résidences unifamiliales jumelées dans le secteur Centre dans l'ensemble des zones H43, H44 et H45, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 241-16 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des opérations cadastrales en lien avec des projets de construction de résidences unifamiliales jumelées dans le secteur Centre dans l'ensemble des zones H43, H44 et H45.

**13.4 Adoption – Second projet de règlement no 241-17**

**Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136**

**13-09-393**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

### **13.5 Adoption – Règlement no 243-105**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser une typologie d'habitation unifamiliale jumelée sur des terrains vacants situés dans les zones H43, H44 et H45 du secteur Centre**

**13-09-394**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-105 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser une typologie d'habitation unifamiliale jumelée sur des terrains vacants situés dans les zones H43, H44 et H45 du secteur Centre, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-105 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser une typologie d'habitation unifamiliale jumelée sur des terrains vacants situés dans les zones H43, H44 et H45 du secteur Centre.

### **13.6 Adoption – Règlement no 243-106**

**Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger certaines dispositions réglementaires conformément aux besoins des citoyens et des nouveaux modes de développement résidentiel**

**13-09-395**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-106 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger certaines dispositions réglementaires conformément aux besoins des citoyens et des nouveaux modes de développement résidentiel, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-106 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger certaines dispositions réglementaires conformément aux besoins des citoyens et des nouveaux modes de développement résidentiel.

### **13.7 Adoption – Second projet de règlement no 243-107**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf le Riviera**

**13-09-396**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

De reporter ce point.

**13.8 Adoption – Règlement no 457-E**

Règlement d'emprunt autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy phase II et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 655 310 \$

13-09-397

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 457-E autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy phase II et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 655 310 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 457-E autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy phase II et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 655 310 \$.

**13.9 Adoption – Règlement no 458-E**

Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition de véhicules, équipements et matériel pour le service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme de 1 635 000 \$

13-09-398

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

**13.10 Avis de motion - Règlement no 243-108**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200

13-09-399

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-108 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200.

**13.11 Adoption – Projet de règlement no 243-108**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200

13-09-400

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-108 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur-Car et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-108 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200.

**13.12 Avis de motion – Règlement no 243-109**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132**

**13-09-401**

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-109 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132.

**13.13 Adoption – Projet de règlement no 243-109**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132**

**13-09-402**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-109 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-109 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132.

**13.14 Avis de motion – Règlement no 460-E**

**Règlement d'emprunt autorisant des travaux de revêtement bitumineux ainsi que de nettoyage et reprofilage des fossés d'une portion de la rue Bernard-Boucher et décrétant un emprunt à long terme de 98 000 \$**

**13-09-403**

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 460-E autorisant des travaux de revêtement bitumineux ainsi que de nettoyage et reprofilage des fossés d'une portion de la rue Bernard-Boucher et décrétant un emprunt à long terme de 98 000 \$.

**13.15 Abrogation et fin de procédure – Résolution PPCMOI no 451-01-2013**

**13-09-404**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER les résolutions 13-07-307 et 13-08-354 adoptant respectivement les projet et second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2013;

DE mettre un terme à la procédure d'adoption de la résolution PPCMOI no 451-01-2013;

QUE la résolution PPCMOI no 451-01-2013 soit nulle et sans effet.

#### **14. INFORMATIONS**

#### **15. DIVERS**

##### **15.1 Autorisation – Demande de CA - Agrandissement du réseau d'aqueduc et sanitaire sur Grande-Allée afin desservir trois (3) lots**

**13-09-405**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre la demande d'autorisation des travaux auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que tout engagement en lien avec cette demande pour la réalisation du projet de prolongement des services municipaux pour desservir les lots 5 352 233, 5 352 234 et 5 352 253 sur la rue Grande-Allée, le tout tel que montré sur le plan dossier G12932 préparé par M. Fabien Grutman, arpenteur-géomètre;

QUE la Ville de Carignan autorise BPR-Infrastructure inc. à présenter toute demande d'approbation ou de permis auprès de différents organismes, tels que la MRC, le MAMROT, Pêches et Océans Canada, etc. en lien avec ce projet;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville;

QUE la Ville de Carignan s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

##### **15.2 Journée des aînés**

**13-09-406**

CONSIDÉRANT que le 1er octobre 2013, des collectivités partout dans le monde marqueront ensemble la Journée internationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la Journée des aînés vise à célébrer et à reconnaître la contribution des aînés dans l'amélioration de notre milieu;

CONSIDÉRANT que les aînés de la Ville de Carignan sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIÉRANT que la Ville de Carignan se veut inclusive, souhaitant soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan souligne la Journée des aînés en les remerciant pour leur contribution d'hier et d'aujourd'hui et en sensibilisant l'ensemble de la population à la contribution, à l'importance et aux besoins particuliers des personnes âgées.

### **15.3 Engagements de la Ville – Les Courses Gourmandes – 10 novembre 2013**

13-09-407

CONSIDÉRANT la résolution 13-03-117 confirmant l'engagement de la Ville pour la tenue de l'événement des Courses Gourmandes et plus précisément le marathon des Microbrasseries, qui se tiendrait le 10 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la demande datée du 29 août dernier du co-organisateur du Demi-Marathon des Microbrasseries;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

AUTORISER l'occupation du Parc de la Mairie du samedi 9 novembre 2013 à midi au dimanche 10 novembre 2013 à 15 h et permettre l'installation des kiosques, toilettes portables, animation, chapiteaux, signalisation et balisage de stationnement;

PERMETTRE que soit utilisé le terrain de soccer à des fins de stationnement, sous condition que des agents de sécurité soient présents sur place pour effectuer de la surveillance pour toute cette durée, incluant la nuit;

DE donner accès à une boîte électrique dès le samedi 9 novembre à midi;

AUTORISER la fermeture du Chemin Bellevue, dans les deux directions, à partir du Parc de la Mairie jusqu'aux limites de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, de 7 h 45 à 9 h le dimanche 10 novembre 2013;

AUTORISER la fermeture de la rue Bachand, dans une direction, de 7 h 45 à 9 h 15 le dimanche 10 novembre 2013;

AUTORISER la fermeture du chemin Bellerive, en direction Est seulement, de 8 h 15 à 9 h 15, de la rue Bachand jusqu'aux limites de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, le dimanche 10 novembre 2013;

AUTORISER le stationnement dans les rues sur l'Île-Goyer, considérant que le départ du 10 km est prévu à la sortie de l'île et du chemin Bellerive;

AUTORISER l'affichage des avis sur le parcours et à des endroits stratégiques pendant les deux semaines précédant l'événement, sous condition que lesdites affiches soient retirées dans les jours suivants;

AUTORISER le prêt de 20 cônes, 20 TRV-7 et 20 tables, du vendredi 8 novembre 2013 midi au dimanche 10 novembre 2013 à 15 h;

PERMETTRE la publication d'un avis écrit à l'intention des résidents et commerçants faisant état du parcours et des fermetures dans un feuillet municipal ou toute autre publication qui rejoint tous les citoyens de Carignan;

QU'en cas de neige, les rues empruntées par les parcours soient déneigées dès 7 h le dimanche 10 novembre 2013;

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**13-09-408**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 44.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse